

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 avril 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Gilles Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mmes Francine Chabot et Nicole Leblanc, commissaires

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 35.

51-CE-2012-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 George-Étienne-Cartier – réfection de la toiture – sections A, C5, D1 et D3
 - 11.2 André-Laurendeau – réfection de la toiture – sections F1, F2, J1 et J2
 - 11.3 Du Curé-Lequin/Saint-Jude – réfection de la toiture – sections A1, A2, B1, B2, B3 et C
 - 11.4 Saint-Jean-Baptiste – réfection de la toiture – sections A1, A2, G1 et G3
 - 11.5 Hélène-De Champlain – réfection de la toiture – sections A1, A2 et C2
 - 11.6 CFP Charlotte-Tassé – correction des colonnes extérieures et des plafonds des préaux
 - 11.7 Christ-Roi – réfection de la toiture – sections B2, B3, C et D4
 - 11.8 École secondaire Saint-Edmond – réfection de la toiture – section A
 - 11.9 Sainte-Claire (Longueuil) – aménagement et embellissement de la cour d'école
 - 11.10 Édifice Marie-Victorin – réfection de la toiture – sections A1, A2, B1, B2, B3, B4 et G3
 - 11.11 André-Laurendeau – climatisation de l'auditorium
 - 11.12 CFP Charlotte-Tassé – réfection des plafonds et climatisation du rez-de-chaussée
 - 11.13 Le Déclic – réfection de la toiture – sections A, B2 et B3
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – amendement
 - 14.2 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

52-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 MARS 2013**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

53-CE-2012-2013

**GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER – RÉFECTION DE LA TOITURE –
SECTIONS A, C5, D1 ET D3**

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 023-023-45454 – George-Étienne-Cartier – réfection de la toiture - sections A, C5, D1 et D3, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 126 346,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

54-CE-2012-2013

**ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS F1,
F2, J1 ET J2**

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « MENKÈS SHOONER DAGENAI LETOURNEUX Architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-45448 – André-Laurendeau – réfection de la toiture - sections F1, F2, J1 et J2, soit accordé à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. » pour un montant total de 162 400,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

55-CE-2012-2013

**DU CURÉ-LEQUIN/SAINT-JUDE – RÉFECTION DE LA TOITURE –
SECTIONS A1, A2, B1, B2, B3 ET C**

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 010-010-45451 – du Curé-Lequin / Saint-Jude – réfection de la toiture - sections A1, A2, B1, B2, B3 et C, soit accordé à l'entrepreneur « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée » pour un montant total de 250 051,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

56-CE-2012-2013

SAINT-JEAN-BAPTISTE – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A1, A2, G1 ET G3

*** Le directeur du Service des ressources matérielles ajoute que la section A3 est également visée. ***

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9112-3364 Québec inc. / Toitures Lacharité »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-45464 – Saint-Jean-Baptiste – réfection de la toiture - sections A1, A2, A3, G1 et G3, soit accordé à l'entrepreneur « 9112-3364 Québec inc. / Toitures Lacharité » pour un montant total de 453 799,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

57-CE-2012-2013

HÉLÈNE-DE CHAMPLAIN – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A1, A2 ET C2

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9112-3364 Québec inc. / Toitures Lacharité »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 068-168-45455 – Hélène-De Champlain – réfection de la toiture - sections A1, A2 et C2, soit accordé à l'entrepreneur « 9112-3364 Québec inc. / Toitures Lacharité » pour un montant total de 242 240,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

58-CE-2012-2013

**CFP CHARLOTTE-TASSÉ – CORRECTION DES COLONNES
EXTÉRIEURES ET DES PLAFONDS DES PRÉAUX**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « M.W. Constructions inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 057-378-45458 – CFP Charlotte-Tassé – correction des colonnes extérieures et des plafonds des préaux, soit accordé à l'entrepreneur « M.W. Constructions inc. » pour un montant total de 390 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

59-CE-2012-2013

**CHRIST-ROI – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS B2, B3, C ET
D4**

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX Architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 009-009-45450 – Christ-Roi – réfection de la toiture - sections B2, B3, C et D4, soit accordé à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. » pour un montant total de 249 930,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 10 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

60-CE-2012-2013

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTION A

CONSIDÉRANT que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 018-218-45456 – École secondaire Saint-Edmond –réfection de la toiture - section A, soit accordé à l'entrepreneur « Les toitures Vick & associés inc. » pour un montant total de 134 550,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

61-CE-2012-2013

SAINTE-CLAIRE (LONGUEUIL) – AMÉNAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe Petrone inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Dansard inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 055-055-42141 – Sainte-Claire (Longueuil) – aménagement et embellissement de la cour d'école, soit accordé à l'entrepreneur « Dansard inc. » pour un montant total de 144 058,50 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

62-CE-2012-2013

ÉDIFICE MARIE-VICTORIN – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A1, A2, B1, B2, B3, B4 ET G3

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Couverture Montréal-Nord ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 088-540-45452 – Édifice Marie-Victorin – réfection de la toiture - sections A1, A2, B1, B2, B3, B4 et G3, soit accordé à l'entrepreneur « Couverture Montréal-Nord ltée » pour un montant total de 217 635,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

63-CE-2012-2013

ANDRÉ-LAURENDEAU – CLIMATISATION DE L'AUDITORIUM

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « Les Consultants S.M. Inc. (SMI) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Névé Réfrigération inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie St-Laurent:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-43381 – André-Laurendeau – climatisation de l'auditorium, soit accordé à l'entrepreneur « Névé Réfrigération inc. » pour un montant total de 156 350,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

64-CE-2012-2013

CFP CHARLOTTE-TASSÉ – RÉFECTION DES PLAFONDS ET CLIMATISATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « St-Laurent Construction ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Seminario:

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 057-378-43376 – CFP Charlotte-Tassé – réfection des plafonds et climatisation du rez-de-chaussée, soit accordé à l'entrepreneur « St-Laurent Construction ltée » pour un montant total de 296 003,77 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 avril 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

LE DÉCLIC – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A, B2 ET B3

Ce point est reporté.

AUTRES POINTS

65-CE-2012-2013

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION -
AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la résolution 50-CE-2012-2013 adoptée à la séance du Comité exécutif du 25 mars 2013 autorisant les dépenses de la présidente de 201,62 \$ pour la période du 9 décembre 2012 au 23 février 2013;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une erreur de calcul, il devient nécessaire d'apporter une correction;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

D'AMENDER la résolution 50-CE-2012-2013 pour corriger le montant de la dépense autorisée à un montant de 194,76 \$ pour la période du 9 décembre 2012 au 23 février 2013.

Adoptée à l'unanimité

66-CE-2012-2013

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 94,98 \$, pour la période du 23 février 2013 au 17 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

QUE la séance soit ajournée au mardi 30 avril 2013 à 21 heures à la salle des Lys.

La séance prend fin. Il est 21 h 55.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2013